

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le quatorze novembre deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 05/11/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT,, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, Dominique DUNAUD, Alain FAUCHER, Rémi JANDAUD, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Monique REIX-BUSSY, Sabine VINCENT.

**EXCUSES :** Paul DUCHEZ, Catherine CELESTIN, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2013-123 : ECOLE DE MUSIQUE – STAGE MASTER CLASS CREATION DE TARIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral du 18 septembre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2010-112 du 27 décembre 2010 définissant le mode de gestion de l'Ecole de Musique approuvant la gestion en régie de l'Espace Aquatique Communautaire de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président propose de créer des tarifs pour les élèves qui s'inscrivent aux journées de stage « master class » organisées par l'école de musique de Noblat :

- ✓ Elèves inscrits à l'école de musique de Noblat
  - Résidents de la Communauté de Communes de Noblat : 5,0 € / j
  - Extérieurs à la Communauté de Communes de Noblat : 7,5 € / j
- ✓ Elèves non- inscrits à l'école de musique de Noblat :
  - Résidents et extérieurs à la Communauté de Communes de Noblat : 15,0 € / j

### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 29 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Fixe le tarif des inscriptions aux journées de stage master class à :

- ✓ Elèves inscrits à l'école de musique de Noblat
  - Résidents de la Communauté de Communes de Noblat : 5,0 € / j
  - Extérieurs à la Communauté de Communes de Noblat : 7,5 € / j
- ✓ Elèves non- inscrits à l'école de musique de Noblat :
  - Résidents et extérieurs à la Communauté de Communes de Noblat : 15,0 € / j

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'application de ces derniers.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 18 novembre 2013

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ECOLE DE MUSIQUE - STAGE MASTER CLASS CREATION DE TARIFS

---

Date de transmission de l'acte : 28/11/2013

l'acte :

Date de réception de l'accusé de réception : 28/11/2013

---

Numéro de l'acte : 2013-123 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20131114-2013-123-DE

---

Date de décision : 14/11/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires